

PARTICIPATION DU SENEGAL A LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE PARIS SUR LE THEME : «PROTEGEONS LES ENFANTS DE LA GUERRE »



Le 21 février 2017, le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, Son Excellence Monsieur Mankeur NDIAYE, accompagné de Son Excellence Monsieur Bassirou SENE, Ambassadeur du Sénégal en France, a participé à la Conférence ministérielle co-organisée par l'UNICEF et le Gouvernement français sur le thème « Protégeons les enfants de la guerre ».

Ouverte par le Président de la République française, Son Excellence Monsieur François HOLLANDE, cette rencontre a réuni des Représentants de 73 Etats, 11 Organisations régionales et internationales et 20 Organisations de la Société civile.

Dans son allocution d'ouverture, le Président François Hollande a expliqué que cette réunion qui se tenait dix (10) ans après l'adoption des principes de Paris pour la prévention du recrutement des enfants, leur libération et leur réintégration, avait pour objectif de faire le bilan du travail accompli et d'engager la réflexion pour l'avenir.

Au sujet du bilan, il a reconnu que les choses n'avaient pas suffisamment changé et qu'aujourd'hui encore, beaucoup d'enfants sont acteurs ou victimes des conflits. Pour illustrer son propos, le Chef de l'Etat français a indiqué que 250 millions d'enfants vivent dans des zones de conflit, 15 millions en sont affectés directement et 1,5 million risque d'en mourir.

Toutefois, il a salué les efforts conjugués des Etats, des Organisations internationales, des ONG et de la Société civile qui ont permis de libérer 115 000 enfants les cinq dernières années.

Se félicitant du travail de la France qui a été à la pointe de ce combat, le Président HOLLANDE a déclaré que les défis à relever les 10 prochaines années étaient :

- de faire progresser le nombre de pays engagés dans l'application des Principes de Paris qui sont actuellement endossés par 105 Etats ;

- d'augmenter les moyens financiers alloués à la lutte contre l'exploitation des enfants ;
- d'étendre l'accès à l'Education et à la Santé au maximum de personnes. Dans ce cadre, il a annoncé que la France a décidé de rejoindre l'initiative « L'Education ne peut pas attendre » qui consiste à protéger les écoles en temps de guerre.

Dans son allocution, le Chef de la diplomatie sénégalaise a rappelé la contribution de l'Afrique dans la lutte contre ce phénomène en évoquant le rapport de Madame Graça Machel de 1996 sur l'impact des conflits armés sur les enfants et les Principes du Cap (Afrique du Sud) de 1997 sur la prévention du recrutement d'enfants dans les forces armées, leur démobilisation et leur réinsertion sociale en Afrique qui ont inspiré la Communauté internationale.

Il a également mis l'accent sur les trois (3) importantes résolutions adoptées en 2016 et qui intègrent de manière transversale la question des enfants dans les conflits armés à savoir la Résolution 2272 sur l'exploitation et les abus sexuels dans les Opérations de Maintien de la Paix (OMP), la Résolution 2286 sur la protection du personnel et des travailleurs humanitaires dans les conflits qui jouent un rôle essentiel dans la communication des informations sur le sort réservé aux enfants dans pareille circonstance, et enfin la Résolution 2331 sur la traite des personnes.

Aussi, a-t-il rappelé les efforts de l'Afrique à travers l'article 22 de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant et l'initiative du Conseil de Paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine sur la création d'un Comité d'experts africains sur les droits et le bien-être de l'enfant.

Il n'a pas manqué de citer la création de juridictions et de centres spécialisés de détention pour mineurs dans le cadre de la CEDEAO et la législation sénégalaise dans ce domaine, respectueuse de ses engagements internationaux ainsi que le Forum annuel de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique qui participe à la sensibilisation.

Au titre des propositions, il a soumis aux participants une approche holistique pour mieux prendre en charge les enfants victimes des conflits armés à travers les actions suivantes :

- Concevoir des programmes d'éducation axés sur la réintégration des enfants dans leurs familles et communautés ;
- Accompagner les pays en conflit dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement durable (ODD), notamment, l'ODD n°4 relatif à l'éducation ;
- Faire des efforts substantiels dans la réalisation de la santé des enfants en prenant appui sur l'ODD n°3 ;
- Promouvoir la culture de la paix et de la tolérance en impliquant les femmes dans la résolution des conflits, conformément à la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de même que les communautés locales ;
- Sensibiliser davantage les acteurs armés non étatiques sur le phénomène des enfants impliqués dans les conflits armés en associant à cette mission les organisations non gouvernementales nationales et internationales, ainsi que les organisations humanitaires internationales et certaines agences des Nations Unies, notamment le CICR et le HCR.

En marge des travaux, le Ministre NDIAYE a eu un entretien bilatéral avec son homologue français, Son Excellence Monsieur Jean-Marc AYRAULT. Ils ont fait le suivi des engagements souscrits lors de la visite d'Etat en France du Chef de l'Etat sénégalais en décembre 2016 et abordé d'autres sujets d'intérêt commun







[Revenir](#)